

20 déc 2005 -12:40

## Programme Indicatif de Coopération entre la Belgique et le Maroc

Le Ministre marocain des Affaires étrangères et de la Coopération, Mohamed BENAÏSSA, et le Ministre belge de la Coopération au développement, Armand DE DECKER, ont présidé ce 19 décembre 2005 la 17ème Commission Mixte entre la Belgique et le Maroc.

Le Ministre marocain des Affaires étrangères et de la Coopération, Mohamed BENAÏSSA, et le Ministre belge de la Coopération au développement, Armand DE DECKER, ont présidé ce 19 décembre 2005 la 17ème Commission Mixte entre la Belgique et le Maroc.

Approbation du nouveau Programme Indicatif de Coopération entre la Belgique et le Maroc Bruxelles, le 19 décembre 2005. Le Ministre marocain des Affaires étrangères et de la Coopération, Mohamed BENAÏSSA, et le Ministre belge de la Coopération au développement, Armand DE DECKER, ont présidé ce 19 décembre 2005 la 17ème Commission Mixte entre la Belgique et le Maroc. Les travaux se sont déroulés dans une ambiance cordiale empreinte d'amitié et de franche collaboration. Cette concertation à haut niveau entre le Maroc et la Belgique se situe dans le droit fil d'une longue tradition de coopération : en effet, l'année 2005 marque le 40ème anniversaire de la signature de la première Convention générale de coopération signée entre la Belgique et le Maroc. A l'issue de la Commission Mixte, les Ministres BENAÏSSA et DE DECKER ont approuvé un nouveau Programme Indicatif de Coopération qui fixe la stratégie, les objectifs et les secteurs de la coopération entre les deux pays pour les années 2006 à 2009. L'objectif principal de ce Programme est de contribuer à la réduction de la proportion de la population rurale vivant dans des conditions difficiles, avec une attention particulière au développement humain durable et à la condition féminine. Dans ce cadre, les récentes évolutions institutionnelles en faveur de la femme marocaine ont été saluées. Par ailleurs, une attention particulière a été accordée à l'Initiative Nationale de Développement Humain, initiée par S.M. Mohamed VI le 18 mai 2005, qui structure l'action du Gouvernement marocain. Le programme prévoit une concentration géographique et sectorielle des interventions de la Coopération belge au Maroc. Ainsi, les secteurs prioritaires retenus sont les infrastructures de base (eau potable, assainissement, préservation et rationalisation des ressources en eau) ainsi que l'agriculture et le développement rural intégré, dans le Sud du Maroc ; la formation professionnelle et l'appui au secteur du micro-crédit au Nord du Maroc, ce qui constitue un nouvel engagement de la Coopération belge dans cette région. Au titre de ce Programme, la Belgique octroie un montant de 40 millions d'euros pour la période considérée. Cette coopération, en constante évolution, témoigne de la volonté politique des deux pays d'œuvrer en faveur du bien-être de la population rurale marocaine et la consolidation des liens de partenariat belgo-marocain.

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement - Service de presse (P&C/P)  
Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 81 11  
<http://diplomatie.belgium.be>

Karl Lagatie  
Porte-parole  
+32 477 40 32 12  
[Karl.Lagatie@diplobel.fed.be](mailto:Karl.Lagatie@diplobel.fed.be)

Arnaud Gaspart  
Porte-parole adjointe  
+32 2 501 87 66  
[Arnaud.Gaspart@diplobel.fed.be](mailto:Arnaud.Gaspart@diplobel.fed.be)